

## Les campus de l'excellence : miroir aux alouettes

Ces Campus auront pour vocation d'accueillir à la fois des élèves en formation initiale, des apprentis, mais aussi des salariés en formation continue ou des chômeurs. Ils devront regrouper des infrastructures sportives et culturelles, un internat, des établissements du secondaire comme du supérieur, des organismes de formations (privés il en va sans dire), des plateaux techniques et des entreprises. Une telle obligation accentuera les inégalités territoriales. Qui pourra financer ces projets énormes ? Les 50 millions prévus par l'État ne suffiront pas. Ces campus devront s'appuyer sur un secteur d'activité défini. Toutes les Régions ne sont pas logées à la même enseigne. Les régions plus riches, et donc possédant des secteurs économiques variés et dynamiques, pourront logiquement mettre en place plus facilement ce type de projet. Le ministère souhaite trois campus par Région. Il s'agit donc d'une forme d'élitisme car la création de ces pôles « d'excellence » se fera au détriment des lycées professionnels. Les partenariats public/privé semblent être à la base de ces projets. On peut l'imaginer pour le financement mais aussi pour les choix de formations et les orientations pédagogiques. **C'est l'école au service de l'entreprise ! Les possibilités de centres privés de formations confirment l'état d'esprit du ministère.**

Si ces structures peuvent sembler intéressantes par l'approche globale des formations proposées, il ne faut pas être naïf : regrouper dans un même espace différents niveaux de qualifications peut être enrichissant, au moins d'un point de vue humain, encore faut-il que les élèves de CAP ou de bac pro soient réellement en contacts avec les étudiants en licence professionnelle. On peut en douter. Les réticences, pour ne pas dire les blocages, des Rectorats pour ouvrir des BTS dans les lycées professionnels sont déjà une réalité. Ils ne sont que 10% dans les LP.

**Avec les Campus de l'excellence, c'est le modèle de l'entreprise qui triomphe et l'école doit s'y soumettre.**

### Une seule (presque) bonne idée : l'évolution des formations

Il est évident que les filières en lycée professionnel doivent évoluer dans le temps. Cela a été le cas dans les années 80 pour les formations de tourneur-fraiseurs, par exemple. Et, il est logique que d'autres formations se transforment. Le ministère souhaite regrouper les formations en famille de métiers ou autrement dit en champ d'industrie. Il s'agit là de leur seule bonne idée. En effet, la spécialisation des formations et donc leur ultra spécialisation ne correspond pas aux emplois actuels qui requièrent de la polyvalence.

Ceci est particulièrement vrai dans les filières tertiaires qui regroupent la majorité des lycéens de la voie professionnelle.

Un bac pro vente et un bac pro commerce ne traduisent pas des spécialisations nécessaires, surtout lorsqu'elles nécessitent une poursuite d'études.

Ces divisions à l'extrême compliquent les orientations post bac sans clarifier les processus d'orientation pour les élèves. L'idée d'une spécialisation progressive et légère en Première puis en Terminale ne semble donc pas stupide. Mais le ministère impose les évolutions de filières sans prendre en compte l'avis des personnels.

Un exemple : les formations en Gestion-Administration doivent tout simplement disparaître et les enseignants avec. Or, les professeurs de GA pourraient tout à fait intervenir dans le cadre d'un bac pro Tertiaire regroupant les différentes spécialités ; les compétences de ces formations ont beaucoup de points en commun.

S'il est indispensable d'être pragmatique en terme de regroupements de formations pour certains champs professionnels des bac pro, la réalité des CAP est bien différente. Quand, pour les bacs, la spécialisation doit intervenir plus tard, pour les CAP, c'est le contraire, une spécialisation précoce permet un appui solide pour des compléments de formations et répond à une réalité de métier.

# Des heures de cours en moins

La réforme envisagée par le ministère est l'occasion de redéfinir les volumes horaires des différentes matières. Il s'agit peut-être là de trouver une solution au fait que les horaires réglementaires définis par la circulaire du 9 février 2013 n'ont quasiment jamais été octroyés ! Avant de commenter les coupes effectuées, il est intéressant de s'attarder sur deux pseudo innovations mises en avant.

**1 / Des temps d'enseignements en co-interventions sont créés** : enseignements pro/français et enseignements pro/mathématiques . En bac pro, ceux-ci représenteront 128h pour les trois ans.

Cela serait une erreur d'y voir une avancée car 152h d'enseignement général lié à la spécialité (EGLS) sont déjà prévues. Les établissements ont des difficultés à les mettre en place car les rectorats n'accordent pas les heures nécessaires (et dues !) afin de mettre en place des dédoublements.

Cette création est donc un bel enfumage : des heures en plus pour des co-interventions alors qu'il est actuellement impossible de dédoubler des classes faute de moyens disponibles !!

Aucune formation n'existe pour la mise en place de co-interventions...

On peut aussi s'interroger sur le rôle du professeur de français alors que les compétences langagières sont officiellement l'affaire de toutes et tous.

**2 / La deuxième fausse innovation concerne les heures de consolidations et d'accompagnement** qui passent de 210h à 294h sur les trois années. Mais l'arnaque, car il y en a une, se situe au niveau des contenus. On nous demande, en plus de ce que l'on fait déjà, de travailler à l'insertion professionnelle et à l'orientation. Si les COPSY disparaissent, il est évident que leurs missions sont indispensables et ce sera aux enseignant-e-s, non formé-e-s, de les assurer.

Dans les nouvelles grilles horaires des bacs pro, il faut signaler plusieurs disparitions avec celle de l'EGLS. Les cours de Prévention-Santé-Environnement (PSE) et les cours d'éco-gestion semblent être sacrifiés en bac pro et les cours de PSE pour les CAP. À moins que ces enseignements soient intégrés dans les enseignements professionnels qui seraient donc réduits d'autant. En effet, le nombre d'heures de cours est globalement réduit. Ainsi, les bacs pro-industriels perdent 380h sur trois ans et les bacs tertiaires 296h. Les volumes complémentaires qui devaient permettre des dédoublements disparaissent totalement. Pour les CAP, la perte d'heures va de 45h à 177h en fonction du nombre initial de semaines de stage.

